

N° 16

Août 2008

Les Monographies de Contribuables Associés



Subventions aux associations : l'État brouille les cartes

par Guillaume Préval



**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**

Contre l'oppression fiscale
la pression des contribuables

*Le jaune
budgétaire
ne propose
aucun index
alphabétique
des associations
subventionnées
ni de
récapitulatif
global.*

INTRODUCTION :

Parmi les attributions constitutionnellement dévolues aux parlementaires, celle de contrôler le bon usage des deniers publics se heurte fréquemment à des difficultés majeures, voire à des impossibilités. Le contrôle des subventions accordées par les ministères illustre particulièrement bien cet état de fait. Fondé sur l'examen d'un document officiel, communément nommé « jaune budgétaire », censé contenir la totalité des subventions attribuées sur les deux exercices précédents, cette mission est quasiment irréalisable, en raison du caractère structurellement opaque du support de référence.

Le jaune budgétaire ne propose aucun index alphabétique des associations subventionnées ni de récapitulatif global. Le classement est bien souvent fantaisiste et le référencement anarchique. Des rubriques thématiques très générales sont proposées, telles que « Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local », pour lesquelles on peine à trouver le moindre rapport avec la nécessaire dynamisation de la vie associative, par définition fondée sur l'initiative libre et responsable des citoyens. L'objet de chaque subvention n'est pas précisé et la succession de titres de rubrique tantôt très généralistes, tantôt carrément abscons, rend impossible l'appréciation qualitative de la politique de l'Etat en matière de subventions aux associations.

Cette obstruction caractérisée au contrôle parlementaire est d'autant plus criante que le jaune budgétaire est fréquemment livré hors délai, c'est-à-dire après le vote de la loi de finances. Il n'est pas rare que le budget soit voté à l'aveugle par nos élus, sans qu'aucun d'entre eux ne trouve matière à s'interroger !

Les sommes en jeu devraient pourtant motiver une attention particulière du Parlement.

Jusqu'ici, les chiffres étaient livrés ministère par ministère, avec pour seule hiérarchie des chapitres budgétaires aux titres aussi larges que flous, tels que « versements facultatifs » ou « interventions diverses ». Le jaune budgétaire, qui recense les subventions accordées en 2005 et 2006, introduit une nouveauté : **si les subventions 2005 sont, comme à l'habitude, présentées par ministère, les subventions 2006 sont livrées selon un nouveau mode de classification, à savoir par rubriques thématiques subdivisées en programmes. Ce double mode de présentation, utilisé pour le même jaune budgétaire, rend en pratique très difficile une comparaison sérieuse des données et une vision d'ensemble du document 2008.**

TABLEAU 1

• **Subventions aux associations 2006**

Missions	Montant
Action extérieure de l'État	14 372 108 €
Administration générale et territoriale de l'État	339 200 €
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	17 988 794 €
Aide publique au développement	36 583 934 €
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	1 961 980 €
Culture	123 228 613 €
Défense	4 123 480 €
Développement et régulation économiques	64 751 700 €
Direction de l'action du gouvernement	7 138 441 €
Écologie et développement durable	16 545 283 €
Enseignement scolaire	40 043 748 €
Gestion et contrôle des finances publiques	81 238 439 €
Justice	18 339 924 €
Outre-mer	1 125 941 €
Politique des territoires	3 393 814 €
Recherche et enseignement supérieur	64 311 009 €
Santé	15 526 003 €
Sécurité civile	507 039 €
Sécurité sanitaire	4 659 509 €
Solidarité et intégration	42 881 002 €
Sport, jeunesse et vie associative	120 918 369 €
Stratégie économique et pilotage des finances publiques	9 460 €
Transports	2 541 868 €
Travail et emploi	10 135 450 €
Ville et logement	9 211 283 €
Contrôle et exploitation aériens	92 146 €
TOTAL	701 968 537 €

***Total des
subventions aux
associations
en 2006 :
701 968 537 €.***

*Le chiffre
2006 chute
brutalement à
702 millions
d'euros.*

• Subventions aux associations 2005

Ministères	Montant
Affaires étrangères et coopération	30 993 658 €
Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales	31 898 237 €
Anciens combattants	1 166 791 €
Culture et communication	121 790 702 €
Écologie et développement durable	15 868 484 €
Économie, finances et industrie	141 507 039 €
Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche	85 359 344 €
Équipements, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer	4 507 967 €
Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	658 535 €
Jeunesse, sports et vie associative	169 250 439 €
Justice	16 686 325 €
Outre-mer	1 102 128 €
Services du premier ministre	9 386 645 €
Travail, santé et cohésion sociale	454 102 485 €
Défense	3 224 300 €
Aviation civile	304 114 €
TOTAL	1 087 807 193 €

Pendant plus de dix ans, les subventions aux associations n'ont cessé d'augmenter, passant de 929 millions d'euros en 1993 à plus de 1,3 milliard en 2002. Si le chiffre 2005, à savoir 1,1 milliard d'euros, présente un ordre de grandeur comparable, le chiffre 2006 chute brutalement à 702 millions d'euros. Cette baisse soudaine du montant global alloué aux associations laisse songeur, d'autant qu'elle survient précisément l'année où la comparaison est – volontairement ? – compliquée par le changement de mode de classification.

Cette baisse suspecte s'explique en grande partie par la diminution apparente des subventions distribuées au titre du « travail, de la santé et de la cohésion sociale », premier dispensateur de subventions en 2005 avec 454 102 585 euros, soit 42 % de l'ensemble. En additionnant, pour l'année 2006, les rubriques thématiques correspondantes (travail et emploi, ville et logement, solidarité et intégration, santé, sécurité sanitaire), on obtient au cumul un chiffre de 82 413 247 euros, soit une diminution suspecte de 371 689 338 euros, correspondant à peu de choses près à la diminution globale supposée des subventions.

Par quel tour de passe-passe près de 400 millions d'euros se sont-ils évaporés ? Le gouvernement aurait-il soudain diminué les subventions à l'emploi et à la cohésion sociale ? Non. Le changement de nomenclature camoufle une modification de la comptabilisation des aides publiques dans ces domaines. Cet artifice de présentation permet de faire croire à une diminution apparente des subventions aux associations mais ne correspond aucunement à une baisse réelle de la dépense publique.

L'ensemble de ces éléments jette un lourd soupçon sur la crédibilité du jaune budgétaire. Son examen révèle cependant les grandes lignes de la politique de subventions aux associations, ou plutôt de la grande foire aux subventions. Elle est caractérisée, à tous les niveaux, par **un clientélisme généralisé et une invraisemblable gabegie**. Il est, à cet égard, instructif de repérer, entre petites et grosses subventions, qui profite de la manne et pour quels montants. C'est l'objet de cette étude.

Il fait apparaître un déséquilibre suspect, puisque **55 % des subventions sont captées par 0,01 % des associations françaises**. La présente étude démontre que cette profonde inégalité est provoquée par le détournement du système associatif au profit des institutions publiques : **les subventions sont devenues une véritable chasse gardée de faux-nez de l'administration**. Face à cette coûteuse dérive, nous proposons de libérer les dons aux associations, en instituant un principe de contribution volontaire des citoyens, qui s'appuierait sur un dispositif fiscal adapté.

Par quel tour de passe-passe près de 400 millions d'euros se sont-ils évaporés ?

Il n'est pas inhabituel que l'État détourne le système pour renflouer des mutuelles ou des caisses de retraite.

I. LA FOIRE AUX SUBVENTIONS

En se basant sur le jaune budgétaire 2008, la revue détaillée des subventions met en évidence nombre de curiosités caractérisant la gabegie du grand arrosage du monde associatif.

CLIENTÉLISME ET GABEGIE

Officiellement, les ministères attribuent les subventions selon des critères liés au bien commun, ou supposés tels, comme l'utilité publique, la promotion culturelle et sociale ou la solidarité nationale. En réalité, les motivations sont souvent beaucoup plus douteuses.

En voici quelques exemples.

La mutuelle des Affaires étrangères, destinée à la protection sociale des fonctionnaires du quai d'Orsay, a reçu 1 714 487 euros en 2006 au titre de « l'action de la France en Europe et dans le monde » ! Il est difficile de trouver un lien entre la rubrique utilisée et le bénéficiaire de la confortable subvention, dont le principe même constitue un défi aux règles des finances publiques et un détournement caractérisé. Chacun pourra s'étonner de voir cet organisme mutualiser les risques sur ses seuls adhérents tout en mutualisant ses recettes sur l'ensemble des contribuables. **Il n'est pas inhabituel que l'État détourne le système pour renflouer des mutuelles ou des caisses de retraite.** En 2001, **l'ARRCO** (régime de retraite complémentaire), avait reçu à lui seul plus de 584 millions d'euros ! Dans le même esprit, **le groupe Audiens**, caisse de protection sociale des intermittents du spectacle, a reçu une subvention de 300 000 euros au titre de la « transmission des savoirs et de la démocratisation de la culture ».

Les financements syndicaux ne sont pas rares non plus. Exemple : **la CGT de Montreuil** a perçu une manne de 9 259 euros au titre de la « solidarité à l'égard des pays en développement ». En pratique, il est impossible de discerner le bien fondé de cette subvention car l'objet des subventions n'est absolument pas précisé. Les syndicats patronaux ne sont pas en reste : en 2006, **la CGPME** s'est vue attribuer deux subventions, l'une de 70 000 euros au titre du « développement des entreprises », l'autre de 20 000 euros au titre de la « solidarité et de l'intégration ».

PETITES ET GROSSES SUBVENTIONS : QUI TOUCHE COMBIEN ?

Nous pourrions multiplier les exemples de subventions douteuses ou fantaisistes, mais il faudrait pour cela passer au crible plus de 8 000 subventions. Parmi les heureux bénéficiaires, il en est de plus ou moins bien lotis. Ainsi avons-nous recensé des subventions si faibles que leur

opportunité ne saute pas aux yeux : d'un montant inférieur à 250 euros, ces dotations coûtent plus en frais de traitement que ce qu'elles rapportent aux associations concernées !

TABLEAU 2

Le hit-parade des petites subventions

Association	Montant
Régie des quartiers	100 €
MJC Aquitaine	150 €
Association Renouveau	180 €
Secours populaire français	182 €
1 ^{re} Compagnie de tir à l'arc	200 €
Amicale du conseil des prud'hommes de Colmar	200 €
Association du palais de justice de Villefranche-sur-Saône	200 €
Association régionale socio-culturelle du personnel du ministère de la justice près la cour d'appel	200 €
Comité des œuvres sociales de la maison d'arrêt de La Talaudière	200 €
Justice 31	200 €
Confédération syndicale des familles - Aire-sur-la-Lys (62)	207 €
Fédération calédonienne de football	210 €
ACESM	229 €

À l'inverse, les subventions généreuses ne sont pas rares. Nous avons rassemblé dans un même tableau les 86 associations subventionnées en 2006 pour un montant supérieur à 1,4 million d'euros.

TABLEAU 3

Le hit-parade des associations subventionnées

Association	Montant
Association pour le logement du personnel des administrations financières	23 250 000 €
Éducation plein air finances	23 000 000 €
Association pour la gestion des tickets-restaurants des administrations financières	19 870 000 €
AFNOR, Association française de normalisation	19 449 135 €
FONJEP, Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire	16 608 605 €
École supérieure des sciences commerciales d'Angers	15 598 886 €
Ligue de l'enseignement	14 762 680 €
Cinémathèque française	14 059 710 €
Union centrale des Arts décoratifs	13 895 650 €

86 associations subventionnées pour un montant supérieur à 1,4 million d'euros.

***Association
pour la
gestion de la
restauration des
administrations
financières :
10 500 000 €.***

Association pour la gestion de la restauration des administrations financières	10 500 000 €
SUPELEC, École supérieure d'électricité	10 480 000 €
Orchestre de Paris	8 200 673 €
Association des évêques fondateurs de l'Institut catholique de Paris	6 392 000 €
IHEDN	6 112 357 €
Association française d'action artistique	6 047 920 €
Association Saint-Yves, UCO Angers	6 000 000 €
Association de préfiguration de l'établissement public Jeu de paume	4 348 487 €
Agence pour la création d'entreprises	4 250 000 €
Association Hautes études d'ingénieur de Lille	4 250 000 €
Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux	4 000 000 €
Association pour le théâtre privé	3 638 500 €
Institut de formation commerciale permanente, IFOCOP	3 615 028 €
Ensemble intercontemporain	3 593 534 €
Association de gestion du festival d'Avignon	3 543 466 €
Fédération française de handball	3 512 120 €
Office national de diffusion artistique, ONDA	3 511 000 €
JESSICA 38	3 492 500 €
Association d'action sociale, culturelle et sportive du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, ASMA	3 491 491 €
Association des fondateurs des protecteurs de l'Institut catholique de Lyon	3 432 000 €
Institut français de la mode	3 377 478 €
Association pour le festival d'art lyrique et l'académie européenne de musique d'Aix-en-Provence	3 281 900 €
Fédération française de ski	3 237 251 €
Centre national des arts du cirque	3 145 606 €
Fédération française de football	3 095 670 €
Fédération française de voile	3 025 870 €
Fédération nationale laïque de structures et d'activités, FRANCAS	2 876 985 €
Union nationale du sport scolaire	2 787 368 €
Fédération française d'athlétisme	2 774 966 €
Association de gestion de restaurants administratifs	2 767 849 €
Office international de l'eau	2 767 000 €
Fédération française de cyclisme	2 716 769 €
Fédération française de rugby	2 697 777 €
Association des usagers des restaurants des ministères sociaux	2 684 301 €
Fédération française de canoë-kayak	2 660 070 €
Délégation catholique pour la coopération	2 595 358 €
Association HEC Lille	2 579 485 €
Institut supérieur des métiers	2 575 000 €
Office de promotion internationale France-Édition, OPI	2 470 000 €
Fédération française des sociétés d'aviron	2 465 785 €



Centre d'enseignement aux méthodes d'éducation active, CEMEA	2 457 108 €
Association pour le développement des échanges internationaux des produits et technologies alimentaires, ADEPTA	2 370 000 €
Institut de l'élevage	2 363 470 €
Fédération française de judo	2 356 131 €
Fédération française handisport	2 348 456 €
Fédération française de natation	2 230 644 €
Fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public, FGADPEP	2 222 564 €
Institut national de formation appliquée du centre de culture	2 117 515 €
Fédération française de gymnastique	2 104 647 €
Musée d'art et d'histoire du judaïsme	2 038 805 €
Fédération française d'escrime	2 005 623 €
Civisme et démocratie, CIDEM	2 000 000 €
ADEFEAP	1 991 681 €
Association forêt cellulose	1 990 423 €
Centre de musique baroque de Versailles	1 972 600 €
Association groupe ESSEC	1 960 496 €
Maison des cultures du monde	1 953 579 €
Action contre la faim	1 903 978 €
Fédération française des sports de glace	1 903 125 €
Association Institut catholique de Toulouse	1 808 000 €
Ingénieurs pour l'école	1 800 000 €
Société d'encouragement aux métiers d'art, SEMA	1 798 000 €
Centre technique national des enfants inadaptés	1 788 978 €
Prudis CGT, Institut de formation des conseillers prud'hommaux salariés	1 723 496 €
Mutuelle des Affaires étrangères	1 714 478 €
Fédération française de basket-ball	1 713 261 €
École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie	1 686 307 €
Centre international de recherche de création et d'animation de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, CIRCA	1 644 687 €
Association entreprise et droit social	1 638 278 €
Guilde européenne du Raid, GER	1 635 872 €
Médecins du monde	1 634 886 €
Fédération française de sport automobile	1 571 937 €
Union française des centres de vacances et de loisirs	1 564 614 €
Première urgence	1 515 127 €
Association française de tir	1 511 628 €
Union des métiers et des industries de l'hôtellerie, UMIH	1 500 000 €
Fédération des œuvres éducatives et vacances de l'Éducation nationale, FOEVEN	1 481 086 €
TOTAL	389 509 710 €

***Mutuelle
des Affaires
étrangères :
1 714 478 €.***

Les cinq premières associations subventionnées, qui cumulent à elles seules 14,5 % du montant des subventions, sont des faux nez de l'administration.

Ce hit-parade des associations les plus richement dotées ne saurait laisser les contribuables insensibles. Il représente un déséquilibre suspect par rapport à l'ensemble du système de subventions !

55 % des subventions pour 0,01 % des associations

Si nous ramenons, pour la seule année 2006, le montant perçu par ces 86 associations au montant global des subventions accordées, nous constatons que ce hit-parade de la générosité représente à lui seul 55 % de l'argent distribué !

Il convient également de comptabiliser le nombre de subventions présentes dans le jaune budgétaire pour apprécier le poids relatif des champions de la subvention. Compte tenu des subventions multiples accordées à certaines associations, les 8 000 subventions de 2006 se répartissent sur environ 6 000 associations. Sur ces 6 000 chanceuses, 1,43 % d'entre elles se répartissent la plus grosse part du gâteau. Sur les 800 000 associations que compte notre pays, 0,75 % d'entre elles seulement ont la chance de bénéficier d'une ou plusieurs subventions ! **Au total, 0,01 % des associations françaises trustent près de 55 % de la manne ministérielle !**

II. LE SYSTÈME EST DÉTOURNÉ AU PROFIT DE L'ADMINISTRATION

Il convient évidemment de s'interroger sur les raisons d'un tel déséquilibre, pour le moins suspect. Ceux qui pensaient que le dynamisme de la vie associative en France et la multiplication des initiatives locales destinées à la solidarité, à l'insertion, à la culture ou encore aux loisirs, justifiaient les dépenses colossales engagées par les ministères en seront pour leurs frais : la réalité est bien différente.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, CHASSE GARDÉE DE L'ADMINISTRATION

L'analyse détaillée du jaune budgétaire met au grand jour un véritable détournement des finances publiques et démontre que derrière l'incohérence et le flou se cache une administration omnipotente et omniprésente. **Les cinq premières associations subventionnées, qui cumulent à elles seules 14,5 % du montant des subventions, sont des faux nez de l'administration.** Le système des subventions aux associations est détourné au profit de l'administration et de son autofinancement. En effet, les associations les plus généreusement dotées sont principalement des organismes créés à l'initiative du gouvernement, dirigés par des fonctionnaires ou sous tutelle administrative. **Au prétexte de chercher des formules de gestion plus souples, l'État travestit ces nouvelles**

structures sous le label association, ce qui complique encore le contrôle, par les citoyens français ou leurs représentants, de l'usage des fonds publics.

11 % DES SUBVENTIONS POUR LE GÎTE, LE COUVERT ET LES LOISIRS DES FONCTIONNAIRES DES FINANCES

L'exemple le plus criant concerne les administrations du ministère des Finances : les associations chargées de la gestion des tickets-restaurant, du logement et des loisirs des fonctionnaires dudit ministère cumulent à elles seules 76,8 millions d'euros de subventions, soit 11 % de la manne !

L'apparition d'une rubrique « Gestion et contrôle des finances publiques » dans le tome 2 (subventions 2006) du « Jaune 2008 » pourrait laisser croire que l'État subventionne des associations dont la mission serait de contrôler l'usage des fonds. Pas du tout ! Sous cette rubrique caméléon se cache une réalité bien surprenante : le financement du gîte, du couvert et des loisirs des fonctionnaires des Finances !

Dans le programme « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », on trouve en effet 17 subventions dont 15 sont attribuées à divers restaurants administratifs de différentes administrations du ministère des Finances... et du ministère des Affaires étrangères, le tout pour plus de 3,5 millions d'euros. Mais la surprise n'est pas terminée ! Sous le programme suivant, curieusement intitulé « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle », on trouve la coquette somme de 76 762 000 euros, destinée à financer le gîte, le couvert et les loisirs des fonctionnaires des Finances ! Voilà une bien curieuse manière de considérer les « politiques économiques, financière et industrielle » de la France !

Rubrique « Gestion et contrôle des finances publiques »

Programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économique, financière et industrielle »

Association	Subvention 2006
Association pour la gestion de la restauration des administrations financières	10 500 000 €
Association pour la gestion des tickets-restaurants des administrations financières	19 870 000 €
Association pour le logement du personnel des administrations financières	23 250 000 €
Association Éducation plein air Finances	23 000 000 €
Total	76 762 000 €

11 % des subventions pour le gîte, le couvert et les loisirs des fonctionnaires des Finances.

Certaines associations se font une spécialité des sollicitations multiples.

Le résultat est stupéfiant : **11 % du montant total des subventions aux associations sert à financer le gîte, le couvert et les loisirs des fonctionnaires des finances : ceux qui sont chargés de la gestion de la « caisse commune » se servent allègrement en premier !**

Ces exemples illustrent l'omniprésence de l'État et du secteur parapublic dans le dispositif de subventions aux associations. Ce système constitue un véritable détournement de la loi de 1901 puisqu'il sert principalement à financer des faux nez de l'administration, au lieu de promouvoir les initiatives de la société civile sur le fondement de l'utilité publique.

LES ASSOCIATIONS CAMÉLÉONS, SPÉCIALITÉ TYPIQUEMENT ADMINISTRATIVE

Certaines associations se font une spécialité des sollicitations multiples. Ces associations caméléons font preuve d'une grande capacité d'adaptation pour obtenir d'un ou plusieurs ministères une kyrielle de subventions. Là encore, les faux nez de l'administration ne sont pas en reste. C'est même parfois sous des dénominations différentes que les demandes sont effectuées ! Elles profitent ainsi de l'absence de coordination entre les différents ministères.

À titre d'exemples, l'**AFNOR** (Association française de normalisation) et le **FONJEP** (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire), deux faux nez de l'administration, ont perçu en 2006 respectivement 13 et 8 subventions pour un montant de 19,5 et 16,6 millions d'euros : ce n'est pas mince en comparaison des 702 millions d'euros distribués au total au titre des subventions aux associations.

TABLEAU 4

Les associations caméléons - subventions 2006

Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, FONJEP

Rubrique	Montant 2006
Solidarité et intégration	12 397 157 €
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales	812 194 €
Aide publique au développement	221 058 €
Culture	254 675 €
Justice	14 174 €
Sport, jeunesse et vie associative	842 667 €
Ville et logement	2 066 680 €
Total	16 608 605 €

Association française de normalisation, AFNOR

Rubrique	Montant 2006
Développement et régulation économique	17 858 133 €
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales* (programme 154)	129 627 €
Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales* (programme 215)	139 €
Culture	216 500 €
Écologie et développement durable* (programme 153)	96 527 €
Écologie et développement durable* (programme 211)	35 000 €
Politique des territoires	44 192 €
Recherche et enseignement supérieur	54 208 €
Sécurité civile	42 000 €
Sécurité sanitaire* (programme 206)	245 990 €
Sécurité sanitaire* (programme 228)	310 000 €
Sport, jeunesse et vie associative	129 528 €
Travail et emploi	287 291 €
Total	19 449 135 €

* Plusieurs subventions peuvent être obtenues sous une même rubrique du jaune budgétaire, au titre de programmes différents.

III. LIBÉRER LES DONS AUX ASSOCIATIONS

Le système actuel est loin de permettre l'épanouissement de la vie associative puisqu'il consiste, le plus souvent, à prolonger l'action de l'État en superposant à une fonction publique déjà largement surdimensionnée des structures parapubliques tentaculaires. **De plus, les subventions sont fréquemment attribuées en fonction de critères opaques qui échappent totalement au contrôle et au choix des contribuables.** Pour répondre aux besoins des nombreuses associations qui contribuent réellement à l'intérêt général dans notre pays, ce système doit donc être réformé en profondeur, à commencer par l'adoption de règles juridiques et fiscales plus justes qui laissent aux Français la possibilité de financer les associations de leur choix, et aux associations les moyens de recueillir des dons dans les meilleures conditions.

Au plan comptable, la défiscalisation est bien plus efficace que les subventions pour aider les associations. Il est équivalent pour l'État de subventionner une association à hauteur de 100 euros ou de défiscaliser les dons faits à la même association en se privant de 100 euros d'impôt sur le revenu. Pourtant, si on opte pour la subvention, l'association ne recevra que 100 euros, diminués du salaire des fonctionnaires en charge

Au plan comptable, la défiscalisation est bien plus efficace que les subventions pour aider les associations.

du dossier de subvention. Au contraire, si on opte pour la défiscalisation, l'association percevra l'intégralité du don effectué.

Mais surtout, la défiscalisation permettrait aux Français de choisir les destinataires de leurs dons. Par la subvention, l'administration décide à la place du citoyen ce qui sert l'intérêt général, pratiquant ainsi la philanthropie avec l'argent des autres. Par la défiscalisation, chacun choisit ce qu'il souhaite soutenir financièrement.

La réforme du mécénat, opérée en 2003, a montré le chemin à suivre mais reste insuffisante. Si elle a permis une plus grande efficacité économique en augmentant le taux de défiscalisation, elle n'a pas permis une véritable liberté de choix, puisque l'administration garde le monopole du choix des associations bénéficiaires de la défiscalisation.

Les Monographies de Contribuables Associés

■ Monographie n° 1 - Septembre 2004

« *Pression fiscale : le ratio INSEE contestable* »,

par Xavier Badin, maître de conférences à l'université de Tours et chercheur au Laboratoire d'études des réformes administratives et de la décentralisation (LERAD)

■ Monographie n° 2 - Mars 2005

« *Les véritables effectifs de la fonction publique en France* »

■ Monographie n° 3 - Juin 2005

« *Subventions aux associations : qui veut gagner des milliards ?* »

■ Monographie n° 4 - Novembre 2005

« *L'origine sociologique des parlementaires* »,

par Bertrand Lemennicier, professeur d'économie à Paris II, et Pierre-Édouard du Cray, directeur des études de Contribuables Associés

■ Monographie n° 5 - Avril 2006

« *Ce que nous coûtent vraiment nos élus* »

■ Monographie n° 6 - Avril 2006

« *L'endettement de l'État : stratégie de croissance ou myopie insouciant ?* »

par le professeur Pierre Garello et Vesselina Spassova, du Centre d'analyse économique de l'université Paul-Cézanne d'Aix-Marseille III

■ Monographie n° 7 - Février 2007

« *Les droits de mutation en Europe : l'impôt sur la mort est plus lourd en France !* »

■ Monographie n° 8 - Mars 2007

« *Dépenses hospitalières : pour une vraie convergence tarifaire public /privé* »,

par Guillaume Préval, avec la collaboration bénévole de Mohammed Qafli, statisticien médical, gérant de Santé Value, ancien membre d'une agence régionale de l'hospitalisation (ARH)

■ Monographie n° 9 - Avril 2007

« *Qui est réellement corrompu : l'électeur ou l'homme politique ?* »

par Mariya Georgieva et Bertrand Lemennicier, professeur à l'université Paris II

■ Monographie n° 10 - Septembre 2007

« *Enseignement et recherche : on peut faire mieux pour moins cher* »,

par Jacques Bichot, professeur à l'université de Lyon III, membre honoraire du Conseil économique et social

■ Monographie n° 11 - Novembre 2007

« *Combien nous coûte, à vous et à moi, la Sécurité sociale ?* »

par Georges Lane, professeur à l'université de Paris IX-Dauphine

■ Monographie n° 12 - Décembre 2007

« *Les écotaxes, fausse bonne idée ou vraie mauvaise idée ?* »

par Gérard Bramoullé, professeur à l'université d'Aix-Marseille III

■ Monographie n° 13 - Avril 2008

« *La TVA, un impôt discret mais néfaste* », par Pierre Bessard, délégué général, Institut Constant-de-Rebecque

■ Monographie n° 14 - Mars 2008

« *Le coût réel de l'immigration en France* », par Jean-Paul Gourévitch,

expert international en ressources humaines, spécialiste des migrations

■ Monographie n° 15 - Juillet 2008

« *Ce que nous coûte l'Europe* », par Christophe Beaudouin,

avocat, secrétaire général de la Fondation politique européenne pour la démocratie, conseiller du groupe Indépendance et Démocratie au Parlement européen.

Les Monographies de Contribuables Associés

“ *Subventions aux associations : l'État brouille les cartes* “

par Guillaume Préal

En 2006, les différents ministères français ont officiellement accordé plus de 8 000 subventions à environ 6 000 associations loi 1901. Au total, près de 702 millions d'euros ont été distribués au titre des subventions aux associations. Cette politique est menée dans la plus grande opacité et sans contrôle sérieux des organismes bénéficiaires des fonds. Une annexe budgétaire figure dans le projet de loi de finances pour en informer les parlementaires, mais ce document est confus et difficilement lisible. Les comptes qui y figurent sont douteux. Cette opacité est minutieusement entretenue puisque les subventions accordées le sont souvent pour des raisons politiques et clientélistes, lorsque l'argent n'est pas carrément détourné par l'administration au profit exclusif de ses fidèles serviteurs. En 2006, 11 % du montant global des subventions ont été consacrés à renflouer des associations dont l'objet social est d'assurer le gîte, le couvert et les loisirs des fonctionnaires de finances.

**CONTRIBUABLES
ASSOCIÉS**
Contre l'oppression fiscale
la pression des contribuables

Pour commander des exemplaires supplémentaires des monographies de Contribuables Associés, écrivez à : **Contribuables Associés**, 42, rue des Jeûneurs, 75077 Paris Cedex 02, ou téléphonez au 01 42 21 16 24.

Les monographies sont également consultables sur le site www.contribuables.org.